

L'ACTIVITE DES SOFERGIE EN 2005 - Opérations de crédit-bail -

1. PRODUCTION DE L'ANNEE (1) <i>(Nouveaux contrats définitivement signés)</i>	En 2004*	En 2005	Δ% 2005 / 2004
Montant total des opérations (Millions €)	406	638	+57,2%
. Opérations "Statut Sofergie" (2)	268	268	+0,1%
. Opérations "Collectivités territoriales" (3)	46	256	+459,4%
. Opérations "Environnement" (4)	93	115	+23,7%
Nombre total d'opérations (unités)	243	134	-44,9%
. Opérations "Statut Sofergie" (2)	156	87	-44,2%
. Opérations "Collectivités territoriales" (3)	50	21	-58,0%
. Opérations "Environnement" (4)	37	26	-29,7%
2. PRODUITS DES OPERATIONS <i>(Loyers facturés HT au cours de l'année)</i>	En 2004*	En 2005	Δ% 2005 / 2004
Montant total des loyers facturés HT (Millions €)	469	477	+1,8%
3. IMMOBILISATIONS NETTES EN FIN D'ANNEE <i>(Valeur nette comptable des immobilisations destinées à la location)</i>	Au 31.12.2004*	Au 31.12.2005	Δ% 2005 / 2004
Montant total des immobilisations nettes (Millions €)	2 582	2 637	+2,1%

* Les chiffres 2004 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er janvier 2006. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Nouveaux contrats définitivement signés au cours de la période, quelle que soit la date de réalisation effective de l'opération (le cas échéant, chaque Sofergie n'a retenu que sa part dans les opérations en pool).

(2) **Opérations "Statut Sofergie"** : financement d'installations ou de matériels destinés à économiser l'énergie, à développer les sources de remplacement des hydrocarbures ou à promouvoir les utilisations du charbon ; financement des terrains d'emprise de ces installations ou matériels (loi du 15.7.1980).

(3) **Opérations "Collectivités territoriales"** : financement d'ouvrages ou d'équipements utilisés par des collectivités territoriales pour une activité assujettie à la TVA (art 87 de la loi du 30.12.1986).

(4) **Opérations "Environnement"** : financement d'ouvrages ou d'équipements destinés à la récupération, au transport, au traitement, au recyclage et à la valorisation des déchets et effluents de toute nature, quel que soit l'utilisateur de ces équipements (art 10 de la loi du 13.7.1992).